

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONT DE MARSAN - 4002 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/06/2025 - 2180 - 2017 B 00062 - 827 509 373 - A2L

Certifié conforme

edi-tdfc

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise <u>EURL A2L</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>903 Route de la Lande 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY</u>											
SIREN		<u>8</u> <u>2</u> <u>7</u> <u>5</u> <u>0</u> <u>9</u> <u>3</u> <u>7</u> <u>3</u>			Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>				
										Exercice N clos le	
										<u>31/01/2024</u>	
ACTIF										Brut	
										Amortissements-Provisions	
										Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	51440	042			51440			
	Total I (5)		044	51440	048			51440			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070						
		Autres * (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	112	086		112				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	112	098		112				
	Total général (I+II)		110	51552	112		51552				
PASSIF										Exercice N	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1000	
	Écarts de réévaluation								124		
	Réserve légale								126	100	
	Réserves réglementées *								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131	33610	
	Report à nouveau								134	-5859	
	Résultat de l'exercice								136	-3106	
	Subventions d'investissement								137		
	Provisions réglementées								140	1440	
	Total I								142	27184	
Provisions pour risques et charges								Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	2087	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)								169	770	
	Comptes courants d'associés								173	21509	
	Autres dettes								175		
	Produits constatés d'avance								174		
	Total III								176	24367	
Total général (I + II + III)								180	51552		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Désignation de l'entreprise EURL A2L

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

[3 0 1 1 | 2 0 2 4]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214			
		Services *	intracommunautaires	217		218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230	1			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	2872			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
Dotations aux amortissements *				254					
		dont amortissement du fonds de commerce		255					
Dotations aux provisions				256					
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)					264	2872		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-2871			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	235			
				Produits exceptionnels (IV)	290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348						
Impôt sur les bénéfices (VII)				306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	-3106			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	3106		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles *		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cs d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		ZDP (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	3106
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *		356						
	Déficits antérieurs reportables * 19305					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	3106

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Etat de l'actif immobilisé (brut)

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Principaux mouvements de l'exercice

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – TOTAL I	1 080	-	1 080	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – TOTAL II	-	-	-	-
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	-	-	-	-
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	51 440	-	-	51 440
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
	TOTAL IV	51 440	-	-	51 440
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	52 520	-	1 080	51 440

2.1.2. Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissemen t	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 080	-	-	1 080	-	-
Corporelles	-	-	-	-	-	-
Financières	-		-		-	-
TOTAL	1 080	-	-	1 080	-	-

Informations relatives aux filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions
EURL MIDAS LANDES 40090 SAINT-MARTIN D'ONEY	342 799 euros	100 % / 0 div.	51 440 euros	1 746 626 euros	N/A
		Pas de div.	54 440 euros	-170 869 euros	N/A
	Observation :				

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 000	-	-	1 000
Primes, réserves et écarts	46 346	-	12 635	33 711
Report à nouveau	-2 913	-	2 946	-5 859
Résultat	-2 946	2 946	3 107	-3 107
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	1 440	-	-	1 440
Autres	-	-	-	-
TOTAL	42 927	2 946	18 688	27 185

Capital

Le capital est composé de 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.
Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 088	2 088	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	771	771	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	21 509	21 509	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	24 367	24 367	-	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 088
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	2 088

A2L
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 903 Route de la Lande
40090 SAINT MARTIN D'ONEY
RCS MONT DE MARSAN 827 509 373

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Et le dix-huit mars, au siège social.

Monsieur Thomas LELIEVRE, domicilié à SEYRESSE (40180) – 3 Rue des Liserons, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros composant le capital social de la Société A2L,

Gérant associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 novembre 2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Thomas LELIEVRE, Gérant associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2024 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 novembre 2024, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 3.106,85 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la Gérance.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3.106,85 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice -3.106,85 euros

Apurement de la perte :

En totalité au poste « autres réserves » -3.106,85 euros.

L'associé unique constate qu'après affectation de la perte sur le poste « autres réserves », ce dernier poste s'élève à la somme créditrice de 30.504,07 euros.

L'associé unique décide d'affecter la totalité de la perte figurant sur le poste « report à nouveau » pour un montant débiteur de 5.859,22 euros sur le poste « autres réserves ».

En conséquence, l'associé unique constate que le poste « autres réserves », après imputation du montant débiteur du poste « report à nouveau », s'élève à la somme créditrice de 24.644,85 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Distribution exceptionnelle du 30.08.2023	5.200,00 €	0	0
30 novembre 2023	12.635,00 €	0	0
30 novembre 2022	5.000,00 €	0	0
30 novembre 2021	5.758,00 €	0	0

TROISIÈME DECISION

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIÈME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Thomas LELIEVRE

Gérant associé unique

